

COMPTE-RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mai 2021.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR,

Étaient absents excusés : Hervé LECLAIR, Pascale DUFOUR, Frédéric LEDENT

Date de la convocation : 31/05/2021

Secrétaire de séance : Bernard LEVY

ORDRE DU JOUR : 2 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 07/05/2021 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération décision modificative N°1

Diminution de crédit au compte Dépenses imprévu pour créditer le compte charges exceptionnelles pour un montant de 500 euros. Le montant global de fonctionnement du budget n'est pas modifié.

Décision modificative motivée pour régulariser une écriture comptable concernant une annulation partielle de titre sur exercice antérieur.

Compte	chapitre	recettes	Dépenses
	<u>Chapitre 022 (dépenses imprévues)</u>		- 500
	675 Charges exceptionnelle		+ 500

Vote 7 voix pour

2-délibération sur renouvellement de la convention d'adhésion à l'agence technique départementale

La commune est déjà adhérente à cette convention qui lui permet de solliciter, au niveau de l'agence, des assistances techniques, juridiques et financières. La convention arrivant à terme, le maire en propose le renouvellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique, juridique, et financière,

Considérant que la cotisation s'élève à 0.50 euros par habitant sur la base du dernier recensement de 504 habitants soit un montant de 252 euros

Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1er – d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard.

Article 2 – d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départemental du Gard ;

Article 3 – d'autoriser M. Joël ROUDIL, Maire de la commune de CARNAS, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.

Vote 7 voix pour

Questions diverses :

Le Maire informe :

- Une demande de DETR a été faite pour financer en partie les travaux de réparation du mur de soutènement de la voirie de Massargues. L'état vient de donner une réponse favorable pour un montant de 11221,80€. La commune dispose de 2 ans pour faire les travaux.

- Fête de la Musique : les nouvelles consignes du ministère de la culture permettent d'organiser cet événement. Les exigences du protocole sanitaire étant trop strictes jusqu'au 30 juin pour jouir pleinement de cette fête, il a été décidé de l'organiser en juillet pour bénéficier de nouveaux assouplissements. Virginie Steffen et Julie Lesueur sont chargées de proposer des dates en harmonie avec le foyer rural qui doit organiser une manifestation.

Une réflexion est également portée pour renouveler la brasucade de la Fête du 14 juillet

- Election Départementale et Régionales des 20 et 27 juin. Elles auront lieu au foyer rural. L'aménagement de la salle sera réalisé de manière à respecter les gestes barrières ont été mis en place pour chacune des élections, le protocole sanitaire recommandé par la Préfecture sera appliqué.

- Contrat de relance et de transition écologique

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a décidé d'y intégrer plusieurs projets tels que la réalisation de parkings et trottoirs dans le village, l'enfouissement des réseaux, la réhabilitation du presbytère, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer rural.

-Rappel à l'ordre : convention proposée entre le Procureur et le Maire concernant la compétence du rappel à l'ordre. Le conseil Municipal ne veut pas se substituer aux prérogatives quelles qu'elles soient du procureur de la République. Le maire ne ratifiera pas la convention.

-Chats : Afin de poursuivre la stérilisation des chats errants dans le village, une convention a été signée avec l'association « les félins Sommiérois ». Les frais de capture et de soins restent à la charge de l'association.

- Enedis commence les travaux d'enfouissement des lignes électriques le 5 juillet. Le chantier démarrera à Bancel et sera sécurisé par des feux tricolores. Une information sur l'évolution du chantier sera faite sur Midi libre et sur le site de la mairie.

- La compagnie d'artiste « Kifélidé » est hébergée jusqu'au 10 juin au foyer rural. En échange du prêt de la salle, Fleur Bodin, la directrice de la compagnie, organisera une demie journée pédagogique avec les enfants de l'école de Carnas et proposera un spectacle gratuit.

-Avancement du projet de Boite à livre sous la forme d'un frigo armoire (le réfrigérateur a été donné par l'association de la Chasse, sa customisation est en réflexion). Le budget de 80€ a été accordé pour la décoration du « frigo » armoire à livre.

- Une réflexion est portée pour la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Une discussion aura lieu sur le sujet au moment de la rentrée scolaire.

- Le maire, Joël Roudil, est chargé de faire établir les devis pour les rideaux occultants du foyer rural.

- Le principe d'une nourriture bio à la cantine scolaire est à l'étude avec l'association « passe muraille ».

- La séance de cinéma plein air aura lieu dans la cour de l'école le 21 juillet. Le film « Poly" est à l'affiche.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h45

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE CARNAS" around the perimeter.